

SÉANCE DU 21 JUIN 2019
Convocation du 13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. André GÉLÉBART, Maire.

Étaient présents : M. André GÉLÉBART, Mmes Florence DOUTRELEAU, Dominique JONQUAY, Marinette CAPDEBOSCQ, MM. Alain LANGLOIS et Gérard NAVARRO, et Mmes Vanessa CASTERMANT et Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Ludovic GRENIER pouvoir à M. LANGLOIS
MM. Sylvain COTARD et Sylvain DELAVOYE

Secrétaire de séance : Mme Florence DOUTRELEAU

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE (délibération n° 2019-12)

M. le Maire explique qu'il s'agit de prévoir au budget les encaissements et restitutions de caution pour la location des logements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

EMPRUNT POUR LE REMPLACEMENT DES LANTERNES DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE (délibérations 2019-13)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le remplacement des lanternes du parc d'éclairage public de la commune (ampoules, globes des candélabres) et l'ajout d'une dizaine de candélabres.

Il présente une proposition d'emprunt du Crédit agricole couvrant les dépenses liées à TVA : 13 831,06 € sur 2 ans au taux de 0,60 % (montant des intérêts : 124,61 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'emprunter 13 831,06 € au taux de 0,60 % sur une durée de 2 ans auprès du Crédit agricole.

APPARTEMENT COMMUNAL DU 9 RUE DE LA MAIRIE / MONTANT DU LOYER (délibération n° 2019-14)

M. le Maire explique que les Adjoints et lui ont trouvé que le ballon d'eau chaude de ce logement était trop petit (150 l) pour son nombre d'habitants (4). Un devis a été demandé pour le remplacement du ballon actuel par un ballon de 200 l. Son montant – plus de 1 700 € – a amené M. le Maire à faire la proposition suivante au Conseil pour éviter cette dépense : baisser le loyer de 20 € par mois pour compenser le fait que les locataires du logement doivent mettre le ballon d'eau chaude en marche forcée afin de pouvoir l'utiliser normalement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 POUR, 1 ABSTENTION – Mme CAPDEBOSCQ), décide de baisser le montant du loyer de ce logement de 20 € par mois et précise que cette baisse sera annulée quand un ballon d'eau chaude de 200 l sera installé.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^E CLASSE (délibération n° 2019-15)

M. le Maire expose que le secrétaire de Mairie est susceptible de bénéficier d'un avancement de grade pour passer du grade de rédacteur à celui de rédacteur principal de 2^e classe. Cet avancement lui permettrait de changer d'échelle de rémunération et se traduirait par une augmentation de son traitement.

Pour cela, le Conseil doit créer ce poste de rédacteur principal de 2^e classe au tableau des effectifs de la commune

L'avancement est prévu pour le 1^{er} août, en accord avec la commune de Thiergeville et du Syndicat Intercommunal de Voirie Valmont-Sud.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée un poste de rédacteur principal de 2^e classe.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE (délibération n° 2019-16)

M. le Maire explique que la voie desservant les entreprises de la Zone d'Activité de la plaine du Buc doit recevoir un nom, notamment pour simplifier le raccordement futur à la fibre. Deux noms sont proposés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix POUR – 4 voix CONTRE, MM. GÉLÉBART, LANGLOIS, NAVARRO et GRENIER), décide nommer « rue des Artisans » la voie située dans la Zone d'Activité de la Plaine du Buc.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE (délibération 2019-17)

M. le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire, au titre du programme d'aide à la voirie communale du Département, la réfection de diverses rues (sente de la Couturière, hameau du Buc, rue Bernard Decaen, rue Verte et rue de la Cour Souveraine), pour un montant estimé à 37 997 € (dont 22 049, 50 € de travaux subventionnables).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Conseil départemental une subvention de 5 512,38 € (soit 25 % de la part subventionnable des travaux) au titre du programme d'aide à la voirie communale.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL (délibération n° 2019-18)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a examiné ce dossier au cours notamment d'une réunion de travail en présence de représentants de la Communauté d'agglomération, qui ont apporté des réponses satisfaisantes aux questions que ce projet soulevait. En conséquence, le Conseil donne un avis favorable au projet de PLUI, qui sera ensuite soumis à enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLUI élaboré par la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

TRAVAUX

Église : Une intervention a dû être effectuée en urgence sur le toit de l'église en raison d'une fuite au niveau de la noue en zinc.

Signalisation : Des panneaux de signalisation locale vont être commandés pour indiquer le Logis Saint-François et mieux indiquer la salle polyvalente. Le panneau d'entrée de ville rue Bernard Decaen va devoir être remplacé, car il a été volé.

Aire de jeux : Le coulage d'une dalle de béton pour accueillir les jeux va finalement être également commandé à l'entreprise installant l'aire.

Décorations de Noël : De nouvelles décorations sont prévues cette année. La question de l'installation d'un ou deux sapins devant la mairie est évoquée.

URBANISME

M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des Anciens : Il s'est déroulé le 1^{er} mai au restaurant L'Agriculture à Valmont ; les participants étaient ravis.

Logements communaux : Un logement vacant depuis fin mai sera reloué à partir du 1^{er} juillet

Aménagement de la parcelle en face de la place de l'Église : Un débat s'engage sur le devenir de cette parcelle sur laquelle une suspicion de marnière a été levée. Dans l'attente de l'approbation du PLUI et de la réalisation d'un projet définitif – ce qui demandera beaucoup de temps –, M. le Maire propose d'appeler un paysagiste afin d'étudier la réalisation d'un projet d'aménagement de style parc, qui pourrait aussi inclure les abords du presbytère.

Syndicat de voirie : Un agent ayant démissionné, il va être procédé au recrutement d'un nouvel agent.

Voie : Le marquage au sol devant le monument aux morts est déjà effacé ; l'entreprise qui l'a réalisé va être recontactée.

Lotissement du Chêne Saint-Martin : Habitat 76 va à nouveau être sollicité pour que le lotissement soit ravalé. Il est envisagé la possibilité que le Conseil rencontre des représentants d'Habitat 76 pour évoquer notamment ce sujet.

Fête de la famille : Elle aura lieu le samedi 14 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 21 h 48.